

Domaine public

Ondes étroitement surveillées

Longtemps, la bride sur le cou, la SSR a pu s'attribuer le rôle qu'elle voulait jouer pratiquement sans avoir à se soucier de l'autorité de surveillance, soit le Département fédéral des Transports, des Communications et de l'Energie. Un service administratif squelettique (il comprend toujours deux fonctionnaires scientifiques et une secrétaire) avalisait les souhaits de la SSR, exprimés avec fermeté par la direction générale.

Bref, c'était le beau temps où les convoitises politiques ne visaient pas à réduire la radio ni même la télévision à la fonction de porte-parole de la majorité gouvernante s'adressant à la majorité silencieuse. Il y avait bien le groupe Hofer, mais ses manoeuvres semblaient inquiéter davantage la gauche que les chefs de programmes.

Et puis progressivement, grâce en partie au travail de sape organisé par ce club d'extrême-droite, la situation s'est dégradée. S'il fallait dater la rupture, on pourrait la faire remonter à novembre 1977, quand la SSR demandait une augmentation de 20% des taxes de réception à partir du 1er juillet 1978 (une hausse de 15% est finalement intervenue le premier de ce mois). Cette exigence a aiguisé quelques curiosités, attirant l'attention non seulement sur la gestion financière de la SSR, mais aussi sur son organisation, ses structures et ses méthodes, — après le passage censément utile et efficace du grand conseiller Hayek.

Quelques pots aux roses sont apparus, et du même coup le manque de transparence dans le "management", joint à une jalousie confinante à l'arrogance.

Et voilà que coup sur coup trois faits confirment à la fois cette "arrogance" — qui est avant tout celle du volontariste Molo — et les pressions exercées pour mettre en cause l'autonomie de la SSR, son monopole, et la liberté de ses programmes.

Le 15 octobre, un groupe de travail de la Commission de gestion du Conseil national (1) dépose un rapport très dur pour la SSR, — et dangereux quant aux principes. Ce rapport de 17 pages comprend notamment onze "recommandations" (cf. plus bas). En résumé, le groupe de travail présidé par le socialiste bernois Schaffer ne se contente pas de critiquer la gestion et l'organisation de la SSR; il veut encore renforcer la surveillance par le Département. En matière de programmes, les organes institutionnels (alias les futures commissions cantonales prévues par les nouveaux Statuts de la SSR) devraient recevoir des compétences qu'ils seront de toute évidence incapables d'assumer utilement; les créateurs d'émissions s'inquiètent à juste titre de cette intrusion des notables locaux dans les coulisses des studios.

Le 16 octobre, Pro-Radio-Télévision organise une journée d'information au sujet de la couverture radiophonique et télévisuelle privée par fil et sans fil. En bref, le monopole est virtuellement annulé par la technique "pourvu que le problème financier soit résolu" a dit le porte-parole du Département. Rappel: la concession SSR a été renouvelée pour une période de trois ans seulement (contre cinq ans les précédentes fois) à partir du 1er janvier prochain.

Enfin, le 17 octobre, on apprend que la Direction générale de la SSR fait recours auprès du Tribunal fédéral contre la décision du Département des TCE concernant une émission de la Télévision romande sur la détention préventive ("Temps présent" du 23 février 1978). Cette émission aurait violé la concession, ou plus précisément son article 13, qui pose le principe de l'objectivité dans l'information radio-télévisée. En recourant contre la dernière décision prise en la matière par le Département avant la mise en place de la nouvelle Commission des plaintes, M. Malo compte en apprendre davantage sur la marge d'autonomie laissée par l'autorité de surveillance aux créateurs

SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 519 25 octobre 1979.
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

519

Ondes étroitement surveillées

de programmes et, à travers eux, à la SSR elle-même; le syndicat maison (la FERTS, qui groupe surtout des gens de radio) a fait savoir sa solidarité avec le patron Molo.

L'attaque contre la SSR s'organise on le voit sur tous les plans. Y compris de l'intérieur de la maison: en multipliant les "organes professionnels", en développant les structures administratives, en invoquant l'alibi du Rapport Hayek (qui va encore en vérifier les termes?), la radio-télévision, au niveau de la direction générale comme des sociétés régionales, s'est lancée sur une voie coûteuse et dangereuse.

Les gens de programmes ont de plus en plus de peine à faire leur travail de création et de réalisation, noyés qu'ils sont dans les programmes, les systèmes informatiques, les objectifs à poursuivre, les centres de frais et ceux

de production, les budgets à prévoir et à contrôler, etc. En foi de quoi, les postes de cadres sont systématiquement dédoublés, les fonctions administratives étant assumées par l'adjoint qui vient flanquer chaque chef. Bref, la gangrène.

Attaquée par l'extérieur, rongée par l'intérieur, la SSR est devenue plus que jamais l'objet et le lieu de luttes d'influences. Le quatrième pouvoir, section media électroniques, serait-il à prendre? Le Département Ritschard le nie? Hofer et ses émules le croient, Ringier se prépare activement; et M. Molo fait front, avec d'autant plus d'orgueil et d'énergie que sa succession est virtuellement ouverte, et qu'il ne lui reste plus guère qu'un an pour consolider l'empire.

(1) Soit MM. Schaffer (PS-BE), président, Barchi (RD-TI), Baumann (UDC-AG), Bretscher (UDC-ZH), Bussey (PS-VD), Corbat (RD-GE), Gut (RD-ZH), Haller (PS-AG), Mmes Lang (PS-ZH), Ribli (RD-ZH), MM. Hans Schmid (PS-SG), Trottmann (PDC-AG), Zbinden (PDC-FR).

ANNEXE

Quand des politiciens jouent aux gestionnaires

"Il n'appartient pas à la commission de gestion de s'occuper directement de la SSR, cette dernière n'étant pas un service fédéral. Toutefois la SSR est soumise en grande partie à la surveillance du secrétariat général du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, qui est lui-même subordonné à la haute surveillance du Parlement. La commission de gestion peut donc demander à la SSR les renseignements nécessaires pour déterminer si la surveillance qu'exerce la Confédération sur cette société est adéquate; elle est alors toutefois tenue de respecter les limites imposées à la surveillance fédérale". Dès les premières lignes de son rapport, la commission de gestion fixe le cadre de son

intervention. Il n'en reste pas moins qu'en Suisse romande en particulier, la presse quasiment unanimement a mis l'accent sur le caractère douteux de la démarche entreprise: celle-ci répond trop aux convoitises politiques qui se font jour depuis des mois à l'endroit de la radio et de la télévision pour se cantonner à une analyse technique de la gestion de la SSR.

Pour clarifier le débat nous publions ci-dessous "in extenso" les recommandations des politiciens faisant leur apprentissage de gestionnaires (résultat de six séances de groupe de travail et d'entretiens avec différentes personnalités du monde des médecins, parmi lesquelles — absence significative — aucun représentant direct des "gens du programme") — en italique, chaque fois un petit commentaire —:

1. Le Conseil fédéral devrait renforcer le Service de la radio et de la télévision en lui adjoignant un expert en matière financière.

Actuellement, le service de la radio et de la

télévision, rattaché au secrétariat général du Département TCE, comprend deux juristes (MM. A. Schmid et A. Walpen), qui peuvent consacrer moins de la moitié de leur temps à la surveillance fédérale de la SSR.

2. Le Conseil fédéral devrait joindre à ce Service de la radio et de la télévision un comité consultatif de l'administration, comprenant au moins un représentant du Contrôle fédéral des finances et un représentant de l'Office fédéral du personnel qui jouirait du même droit de regard que l'autorité de surveillance elle-même.

La vérification des comptes de la SSR est présentement placée sous la responsabilité de M. Frey, chef de section au Contrôle fédéral des finances. L'Office du personnel n'a présentement que fort peu à dire; son intervention est — à juste titre — spécialement redoutée par le directeur du personnel de la SSR (M. Küttel) et par les employés.

L'INSTITUTION EN PLEIN ESSOR

3. Dans le cadre de la surveillance exercée par la Confédération, il faudrait renforcer les attributions de l'organisation institutionnelle de la SSR. Il faudrait notamment inciter la SSR à étendre la surveillance exercée sur les programmes par les organes institutionnels (principalement les sociétés régionales), les nouveaux statuts fournissant une base légale à cet effet.

Les sociétés régionales ont déjà leur Commission des programmes, savamment dosée. Tout changement de grille deviendra une affaire d'Etat s'il soit être soumis à toutes les commissions cantonales (à créer selon les nouveaux Statuts). Ne pas s'imaginer qu'ainsi on garderait "Au fond à gauche"... au contraire.

4. Il faut saluer pour l'instant la création d'une commission consultative de plainte. Il reste néanmoins à souhaiter que l'on puisse instituer dès que possible, sur la base du futur article constitutionnel sur la radio et la télévision,

une autorité de recours indépendante pour les questions relatives aux programmes.

Rien de nouveau. Rappelons la composition de la Commission de plainte récemment nommée: Mmes L. Caglio, rédactrice d' "Azione" ("Construire" tessinois), Y. Jaggi, Conseil national, socialiste, et MM. G. Fontanet, Conseil d'Etat genevois, PDC, Th. Gut, conseiller national radical zurichois et O. Reck, rédacteur à la "Weltwoche".

5. En précisant son accord à l'augmentation des taxes le Conseil fédéral devrait rappeler à la SSR sans laisser planer le moindre doute ce qu'il attend d'elle en contrepartie, afin qu'il soit bien évident que la SSR devra remplir ces conditions (surtout relatives à l'amélioration du programme) pour avoir droit à des augmentations.

Utile et totalement invérifiable! Les commissaires pointent là le bout de l'oreille: serait-ce le moyen d'entrer dans le "ménage" des programmes?

6. La SSR devrait être priée de calculer pour toute la durée de la validité du contrat collectif de travail de 1978, l'ensemble des charges annuelles qui en découlent (y compris les frais afférents au deuxième plafonnement des traitements, non compris le renchérissement).

On croyait que c'était fait depuis longtemps... Cela dit, les commissionnaires entrent dans des "détails" dont on a peine à croire que, vu la célérité dont ils ont fait preuve, ils aient pu mesurer toutes les incidences. La marque d'un interlocuteur spécialement convaincant est ici patente.

7. Il faudrait inciter la SSR à mettre au point rapidement la planification d'entreprise et à lui donner une large publicité.

Bon! On verra.

8. Afin d'alléger la tâche de l'autorité de surveillance, il faudrait amener la SSR à renforcer encore la surveillance financière exercée par ses propres organes. Elle devrait examiner

notamment s'il y a lieu de renforcer l'effectif de l'Inspection des finances ou s'il convient d'établir des contacts directs entre cette dernière et l'autorité de surveillance.

La reprise en mains se fera. La SSR a un petit choix, celui de la manière... M. Carl, directeur financier, a décidément voulu trop bien faire.

9. La SSR devrait être invitée à respecter en principe la réglementation fédérale sur les traitements et les prescriptions fédérales concernant le personnel. Il s'agit ici de viser à une plus large harmonisation, c'est-à-dire de procéder à des ajustements (en ce qui concerne par exemple les augmentations de salaires réels et la classification des fonctions); des dérogations sont naturellement admises dans certains cas; on aura évidemment le droit de tenir compte de certaines conditions particulières propres aux réalisateurs de programmes. La concession devrait être précisée sur ce point. Avant tout, il faudrait spécifier que, lors de l'approbation de la réglementation sur les traitements, l'autorité de surveillance tienne compte des autres mesures prises en faveur du personnel. Les revendications des associations de personnel devraient être communiquées pour avis à l'autorité de surveillance au début des négociations.

Les échelles de traitement de la Confédération et de la SSR sont identiques. Mais on "grade" plus facilement à la radio-télévision que dans l'administration fédérale, et les promotions non seulement à l'intérieur des classes mais d'une classe à l'autre y sont pratiquement automatiques. Il suffit donc de passer vingt ans à la télé pour se trouver bien payé.

10. Le Fonds de construction de la SSR devrait être dissous, une fois exécuté le programme de construction de la SSR: le règlement sur les amortissements devrait d'ores et déjà être modifié en conséquence.

Ce fameux Fonds (nous le disséquions déjà dans DP 510 du 16 août 79, Réd.), enfant

chéri de M. Carl et bête noire de MM. Ungerer, rédacteur de la "Handelszeitung", sent décidément trop la combine.

11. L'autorité de surveillance devrait examiner de concert avec la SSR et les PTT, si le système de division de travail adopté jusqu'à présent pour l'équipement des studios est encore judicieux.

Les PTT cherchent à se dégager un peu; les investissements techniques lui incombent, et lui coûtent trop cher paraît-il. Rappel: la part des PTT aux recettes des taxes de réception est de 30% depuis que Radio suisse internationale (ex-Service des ondes courtes) est à la charge de la SSR.

Les députés n'y vont pas par quatre chemins pour décrire au Conseil fédéral la détérioration d'un climat. Voyez par exemple les rapports entre le Département des Transports, des Communications et de l'Energie (DFTCE) et la SSR:

"La manière dont le directeur général de la SSR a réagi aux réserves apportées par le DFTCE lors de l'approbation du budget 1979 illustre bien l'acharnement avec lequel il tente d'empêcher la Confédération de renforcer la surveillance: il a en effet déclaré que la direction générale avait certes l'intention de prendre acte de ces réserves, mais qu'elle s'en tiendrait au budget adopté. Elle a trop confiance en sa gestion pour s'en écarter. C'est à l'autorité de surveillance qu'il appartient, selon lui, de modifier sa façon de procéder.

"La réaction du directeur général à la lettre adressée par le chef du DFTCE aux représentants fédéraux siégeant dans les organes de la SSR laisse la même impression: il nous semble qu'il ne prend guère au sérieux les objections soulevées par le Conseil fédéral, et va même jusqu'à les repousser."

CERN : les pièges du progrès

La Fondation suisse pour l'Énergie (FSE) a donc pris position le 20 septembre au sujet du projet LEP du CERN. Elle demande que la réalisation de ce projet gigantesque (tunnel circulaire de 30 km de circonférence, coût de plus de 1 milliard de francs suisses, puissance requise de plus de 250 Mw) fasse l'objet d'un débat public.

C'est la moindre des choses. Il y a bien sûr le problème de l'énergie. Lorsqu'on demande aux citoyens d'économiser, il faut avoir de bons arguments pour leur demander simultanément d'accepter et de financer un projet qui annulera une bonne part, sinon tous les efforts d'économie qu'ils font.

Mais il y a des considérations plus fondamentales.

Le CERN fait de la recherche, fondamentale justement, dans un domaine bien précis: celui des particules dites élémentaires et de leurs interactions. Ce domaine est aussi appelé physique des hautes énergies parce que pour investiguer plus avant les structures de la matière *par l'expérimentation*, il faut faire interagir les particules avec des énergies de plus en plus grandes. Mais on n'est pas sûr d'aboutir à une meilleure compréhension. Cela est d'ailleurs normal. Toutes les expériences n'aboutissent pas obligatoirement à un "progrès".

Le progrès, dans le sens d'une meilleure compréhension de l'univers et de ses lois, s'est fait par bien des voies et on ne peut pas dire si tel effort fait dans tel domaine particulier a été plus important que tel autre. La perception d'une certaine harmonie par des chercheurs sans grands moyens expérimentaux a aussi permis des pas décisifs (exemple: Einstein et la Relativité Générale). Et il y a aussi des perceptions non

"scientifiques". Monique Couderc s'est guérie elle-même d'un cancer en se mettant en quelque sorte à l'écoute de son corps. Elle a réussi là où savants, microscopes et laboratoires n'ont pas réussi. Cela ne minimise pas le mérite des chercheurs dans les laboratoires, mais indique que la recherche d'une perception globale, quoique peut être imprécise au sens scientifique d'aujourd'hui, est aussi une voie possible.

LA SURVIE EST A CE PRIX

De plus nous sommes confrontés aujourd'hui à des problèmes très urgents, "simples" pour assurer la survie de l'humanité. Rappelerais-je que la guerre nucléaire est de plus en plus possible et probable? Mais certains problèmes de pollution sont aussi en passe de devenir dramatiques. Et pouvons-nous nous représenter ce que signifierait la mort du Léman, de la Méditerranée, du lac Baïkal? Pouvons-nous nous représenter les conséquences d'un changement climatique que nous sommes peut-être en train de provoquer? Réalisons-nous ce qui se passe au Cambodge, séquelle particulière d'une guerre idéologique futile entre, en gros, l'Est et l'Ouest?

L'homme est en train de développer des syndromes suicidaires, pas seulement au Cambodge. Et pendant ce temps le CERN nous explique qu'il ne consommera en 1990 que 800 Gwh/an ce qui est peu par rapport à toute l'Europe, et que par conséquent, ma chère, on peut construire le LEP sans se faire des soucis!

Le retour à une vie plus modeste et plus saine dans les pays technologiquement surdéveloppés comme le nôtre est devenu un impératif de survie. On peut bien entendu trouver quand même très intéressant de savoir si les interactions électrofaibles sont médiées par des bosons vecteurs lourds.

Mais est-ce urgent? Est-ce que tout le mon-

de est d'accord que cela a une priorité suffisante pour mériter sans discussions et tout de suite l'investissement énorme qu'il faut faire pour réaliser ce projet grandiose. N'y a-t-il rien d'autre de plus urgent à faire avec un milliard de francs et dans une institution dont le budget est de l'ordre de 500 millions de francs par an?

Lorsqu'on est dans un bateau qui va développé des voies d'eau de toutes parts et que la terre n'est pas en vue, on ne se réunit pas en conclave pour savoir si la forme des soupapes du moteur explique la composition des gaz d'échappement. On essaye de boucher les trous.

Mais il faut élargir le débat. Au risque de répéter un constat paraîtra peut-être provocateur.

Il me semble que les scientifiques sont devenus les prêtres de notre civilisation industrialisée créée un peu sous leur égide voici un à deux siècles. Le rôle qui leur est assigné, certainement souvent sans leur approbation, est de créer de la connaissance et de la technologie au service du pouvoir.

CROISSANCE ET EXCROISSANCE

Le fossé entre les scientifiques, experts et autres tenants de sciences officiellement reconnues, et les laïcs, s'est élargi au point de n'être que très difficilement franchissable. Il en résulte un clivage social. La communauté scientifique a son éthique propre, ses règles de conduite intérieures et ses règles de conduite vis-à-vis du grand public. Ce dernier, non seulement ne comprend pas bien ce que font les scientifiques, ce qui n'est peut-être pas trop grave, mais encore ne saisit pas la finalité des efforts poursuivis. Le financement de la recherche fondamentale se fait pourtant en grande partie sur les fonds publics, auxquels chacun contribue. Et il me semble que chacun devrait avoir la possibilité de s'exprimer sur la finalité des

but poursuivi, ainsi que sur les priorités à accorder à tel ou tel but de recherche.

Or, certaines institutions, une fois mises en place, développent une vie autonome et croissent dans des proportions inquiétantes. Tel semble être, en particulier, (mais pas uniquement) le cas du CERN qui, avec le projet LEP, s'apprête à franchir un grand pas vers le gigantisme technologique. Est-ce qu'on est sûr que les moyens financiers avec une évolution aussi harmonieuse que possible de la société dont cette institution est finalement une excroissance? Je ne prétends pas pouvoir répondre à cette question, mais je ne crois pas non plus qu'une question de cette envergure ne puisse être que du ressort d'un groupe d'experts, si compétents soient-ils. Place donc à un débat public!

Lorsqu'une excroissance augmente par trop, elle menace la santé du corps qui la supporte, car elle tend à se développer indépendamment et draine à son profit des ressources dont le corps peut avoir besoin ailleurs à des fins plus vitales. Elle risque aussi de sous-estimer les effets négatifs de son activité.

Les moyens mis en œuvre au CERN ont permis aux scientifiques de cette institution d'apporter des contributions à la connaissance de la matière, en particulier des particules élémentaires et de leurs interactions. Il est très compréhensible qu'ils désirent poursuivre leurs progrès dans cette connaissance. Mais il y a aussi d'autres domaines où notre connaissance n'est que fragmentaire et où il serait concevable de l'enrichir, peut-être avec des moyens qui ne relèvent pas autant de la mégatechnologie. Comprendons nous comment vit et évolue, ne serait-ce que le plus petit des biotopes, que nous recouvrirons de béton, sous prétexte d'installations destinées, par exemple, à la recherche scientifique?

Pierre Lehmann

PATRONAT

Echelle des revenus : n'en jetez plus !

"Genres et degrés d'indépendance des rentiers suisses", tel était le titre de l'étude statistique entreprise, sur mandat du Fonds national de la recherche scientifique, par l'Institut de sociologie de l'Université de Berne, et qui a été présentée officiellement à la fin du mois de septembre dernier (DP 514, 20.9.1979). Sans nul doute ce travail n'a pas fini de faire vaciller les certitudes les mieux accrochées au chapitre de la politique sociale helvétique. La controverse s'est quelque peu diluée dans les débauches de phrases ronflantes inévitables en période électorale, elle ne peut que se rallumer.

Ce qu'il faut savoir c'est que l'étude qui a déjà fait tant de bruit n'est qu'un chapitre d'une enquête plus vaste portant sur les revenus et fortunes des citoyens suisses âgés de plus de 19 ans. En tout, 4421 personnes — de nationalité suisse! — âgées de 19 à 59 ans, astreintes à l'impôt, ayant leur propre ménage et leur propre revenu ou non (les apprentis et les étudiants dès 19 ans, qui paient des impôts ont été pris en compte) ont été sondées dans toutes les règles de l'art (419 communes avaient été sélectionnées pour l'exercice).

Les résultats recueillis feront date surtout parce que leur portée dépasse pour une fois celle des calculs traditionnels effectués à partir des salaires. A cet égard, la notion de "revenu annuel" retenue mérite d'être notée: les revenus du travail, le produit de la fortune, les rentes des assurances sociales, les retraites et les prestations complémentaires de même que l'aide durable accordée aux personnes de plus de soixante ans (les amortissements et les intérêts de la dette, ainsi que les frais d'exploitation et les cotisations AVS sont déduits du revenu brut).

Les tableaux publiés par les universitaires zurichois devront recevoir une large publi-

té. Nous examinerons ces données avec le soin qu'elles méritent. D'ores et déjà cependant, il est intéressant de mettre en évidence certains des commentaires qu'elles suscitent. Ainsi la voix patronale, par le canal de la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes). Comme on pouvait s'y attendre, on ne va pas là plus loin que l'auto-satisfaction et que le plaidoyer pour le "statu-quo". Nous citons sans autre. A chacun de s'interroger sur les limites de "l'égalitarisme" vilipendé par la Sdes:

"(...) La répartition de la population suisse entre les diverses catégories de revenus et de fortunes est relativement équilibrée. On est frappé par le fait que dans toutes les catégories étudiées, un grand nombre de cas se situent près de la moyenne générale. Plusieurs exemples, notamment en ce qui concerne les personnes mariées, montrent que les écarts par rapport à la moyenne générale des revenus, vers le haut ou vers le bas, restent dans des marges relativement étroites. Environ un sixième des personnes mariées ont un revenu inférieur à la moyenne du groupe et un tiers un revenu supérieur. Tout cela dénote un degré d'équilibre remarquable, si l'on ne prend pas pour critère l'égalitarisme le plus extrême.

"Selon l'enquête, les revenus de 100 000 francs au moins représentent environ un dixième de la masse totale des revenus des Suisses. Après déduction des impôts directs, les revenus nets de plus de 100 000 francs représentent moins d'un dixième de l'ensemble des revenus. L'affirmation selon laquelle un petit nombre de personnes toucheraient d'immenses revenus tandis que la grande majorité de la population serait obligée de tirer le diable par la queue est donc tout-à-fait contraire à la réalité. Ce qui n'empêche pas qu'on puisse trouver des personnes vivant dans une situation financière insatisfaisante. Malgré cela, il n'y a pas lieu de pousser trop loin le processus de la redistribution. Grâce aux institutions sociales, notre société libérale nous a déjà permis d'aboutir à un niveau de répartition acceptable des biens matériels".

La politique au quotidien

Ultime tentatives, peu avant l'ouverture des bureaux de vote pour donner une note personnalisée à la campagne électorale.

C'est Georges-Henri Martin dans la "Tribune de Genève" qui ouvre les feux. GHM qui se prend pour la conscience politique et morale de la république du bout du lac, choisit le style pion; à grand fracas il publie la statistique de présence des parlementaires genevois à Berne lors de la dernière législature. Sur un rang pour l'appel! Objectif de l'exercice? Nuire à Jean Ziegler qui se retrouve en effet bon dernier au classement. La rogne de GHM depuis la nomination controversée du sociologue genevois à l'ordinariat est donc toujours tenace. Petit, très petit. N'épilignons pas puisque le cas paraît désespéré.

Les socialistes genevois répliquent, c'est de bonne guerre, en brandissant une autre statistique, celle des interventions parlementaires; là Ziegler se retrouve en tête en compagnie de son co-listier Christian Grobet, alors que certains assidus sont restés bouche close durant quatre ans. Riposte immédiate de quelques députés bourgeois visés qui affirment préférer un engagement efficace, à savoir le travail en commission; l'argument est de poids, et de plus incontrôlable...

Plus intéressante la tentative du journal "La Suisse" de faire juger les parlementaires romands par un jury, selon des critères peu habituels tels que la maîtrise des dossiers, l'audience, l'originalité, l'indépendance d'esprit, le désintéressement notamment.

Néanmoins tous ces classements, ces bulletins scolaires de fin de législature laissent un goût amer. Parce qu'enfin, pourquoi toutes ces informations juste avant les élections? Serait-ce que le citoyen n'aurait pas les moyens de se faire une opinion tout au long du mandat de ses élus? Et on se met à rêver d'une presse,

d'une radio et d'une TV qui, de manière régulière jouent ce rôle d'informateur, établissent le courant entre politique et vie quotidienne.

Pourquoi ne pas donner beaucoup plus souvent les prises de position des députés (c'est le condifentialisme qui règne, bien illustré par le refus du Parlement fédéral d'introduire le vote électronique)? Pourquoi ne pas mettre en parallèle le programme des partis et leur action au parlement (c'est la règle de la politesse discrète levée tous les quatre ans pour le grand défilement carnavalesque de la campagne électorale)? Pourquoi cette timidité des journaux romands lorsqu'il s'agit d'ouvrir leurs colonnes à des débats politiques? En Suisse romande point ou presque de libres opinions, de confrontations où le lecteur puisse donner son point de vue.

Dans ces conditions le "forcing" préélectoral des médias ne peut provoquer que l'écœurement par saturation ou la banalisation du fait politique. L'événement s'inscrit dans la longue suite des événements; autrement dit il n'y a plus d'événements mais une succession de faits dont aucun n'émerge en particulier et qui tous échappent à notre volonté!

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

La quantité et la qualité

On a compté les voix; on a compté les nouveaux visages; on a compté les sièges des partis; on a compté les votants; les colonnes de chiffres s'étirent — et encore à l'heure où nous écrivons ces lignes, tous les détails ne sont-ils pas connus — au long des pages des quotidiens; toutes les quantités électorales sont dûment recensées; la page "sportive" de la politique nationale se tourne après un week-end d'agitation dans les états-majors. Reste l'essentiel: le fond du Parlement a-t-il changé? Certains blocages conservateurs vont-ils sauter — politique énergétique, interruption de grossesse, contrô-

le de la place financière, assurance-maternité, etc. etc. —? L'émergence de sensibilités plus ou moins organisées et assez fortes pour investir les partis politiques et leur imposer des personnalités très marquées par leur militantisme va-t-elle bouleverser les données traditionnelles du jeu parlementaire? Les élus écologistes trouveront-ils à se donner la main par dessus les frontières idéologiques? Les femmes (à Genève, dans le canton de Vaud et en Valais, une femme en tête des candidatures socialistes!) s'accorderont-elles pour troubler le ron-ron très masculin du Conseil national? Voilà en tout cas quelques chances de ruptures.

Pour le reste, en Suisse romande par exemple, et à gauche, quelques chocs. Le manque de réaction de la "gauche unie" vaudoise (le Cartel syndical a-t-il su serrer les rangs?) face à l'offensive de l'entente des droites vaudoises pour le Conseil des Etats. Le tassement du Parti socialiste vaudois pour le Conseil national; un réveil douloureux après l'euphorie des gains de la gauche aux dernières élections cantonales; les "explications" abondent: abstentionnisme plus marqué dans les rangs socialistes ou sympathisants, raidissement de l'électorat "bourgeois", grignotage des écologistes, et peut-être affadissement de l'image socialiste, perdue dans des débats difficilement admissibles au-delà d'une petite troupe d'activistes. Ailleurs, la consolidation spectaculaire des positions socialistes dans le canton de Fribourg, la résistance socialiste après le départ de Gabrielle Nanchen dans un Valais en passe de découvrir un certain pluralisme, là des fronts nouveaux se dessinent.

INFORMATIQUE

La police dans l'illégalité

"(...) La convention sur le "système d'information de la police criminelle" (SIP, plus connu sous son abréviation allemande, KIS) contient une allusion seulement à la base légale

que ses promoteurs pensent pouvoir invoquer. L'article 2, alinéa 1 de la convention, qui fixe ses objectifs, dispose: "*Le SIP sert au stockage et à l'analyse centralisés des informations de police criminelle de la Confédération et des cantons, dans la mesure où elles sont nécessaires pour l'entraide judiciaire au sens de l'article 352 du Code pénal et des traités internationaux*".

"Aux termes de l'article 352 du Code pénal, la Confédération et les cantons, de même que les cantons entre eux, sont tenus de se prêter assistance en matière pénale. Le stockage constitue aux yeux des partisans du SIP, semble-t-il, une entraide judiciaire ou à tout le moins une base nécessaire à celle-ci. Il n'y a pas moyen de fonder en droit le SIP d'une autre manière. Le conseiller d'Etat Bâlois Jenni par exemple fait appel à cette seule disposition lors du débat budgétaire pour justifier ces dépenses devant le Grand Conseil de Bâle-Ville. "Après un examen plus approfondi de l'obligation d'entraide judiciaire, il est extrêmement douteux que le SIP soit une mesure de cette nature. La doctrine, comme la jurisprudence du Tribunal fédéral entendent par entraide d'une part l'extradition et l'exécution des jugements, d'autre part les mesures d'assistance pénale telles que la recherche de délinquants, la citation et l'interrogatoire de témoins, les perquisitions, le séquestre de moyens de preuves ou d'autres objets. L'entraide au sens de l'article 352 du Code pénal est donc *"toute mesure demandée à une autorité dans les limites de sa compétence pour les besoins d'une poursuite pénale en cours"*.

"Les conditions nécessaires sont donc une *poursuite pénale en cours* et une *procédure contradictoire entre l'autorité requérante et l'autorité requise*. Rien de tout cela dans le SIP; conformément à l'article 5 de la convention, il répond à toute question portant sur des personnes recherchées, ayant des antécédents ou encore sur des choses recherchées ou véhicules numérotés. Il apprécie aussi les renseignements d'après divers critères pour des recherches et des statistiques (article 5, chapi-

tre 2). Le but n'est donc plus l'entraide ponctuelle, mais bien la saisie de larges informations pour la lutte prophylactique contre les délits".

En bref, des bases légales claires manquent aux spécialistes de la Confédération pour appuyer la mise en place du système d'information criminelle contre lequel du reste des actions populaires sont d'ores et déjà lancées (référendum à Bâle, entre autres): ce sont les Juristes démocrates de Suisse qui l'affirment dans leur bulletin "Volk + Recht" (no 13, adresse utile: c.p. 1308, 4001 Bâle). Le mouvement de résistance à la mise en place d'un ordinateur central de la police en Suisse trouve dans cette démonstration fouillée un appui qui lui manquait.

PS. Les Juristes démocrates tiennent leur deuxième congrès national à Lausanne les 3 et 4 novembre prochains (renseignements pratiques: secrétariat des juristes démocrates en Suisse, 8 rue de Rive, 1204 Genève, tél. 022/20.14.47) sur le thème de la "protection efficace en cas de licenciement". Débats publics.

RECU ET LU

La troupe et l'ordre

Entre 1856 et 1970, le Conseil fédéral a fait appel pas moins de huitante-et-une fois à la troupe pour rétablir l'ordre à l'intérieur des frontières helvétiques. C'est le dossier de ces interventions que propose le dernier numéro du magazine du "Tages Anzeiger" (no. 42). Une réflexion indispensable après le refus populaire de la Police fédérale de sécurité et au moment où le conseiller fédéral Furgler lance les bases d'une nouvelle mouture de ce corps policier ultra-spécialisé. L'intervention de novembre 1932 à Genève est probablement présente dans beaucoup de mémoires après les documents diffusés par la Télévision romande; mais se souvient-on qu'entre 1904 et 1914 la

troupe a été appelée treize fois sur le théâtre de grèves jugées dangereuses pour l'ordre public par les autorités cantonales et fédérales?

— Dans le dernier numéro du "Sous-Officier — Notre armée de milice" (no. 8), sous la rubrique "On en parle au mess", une tirade signée "L'adjudant de service" et de laquelle nous ne résistons pas à extraire ces quelques lignes, tout un climat:

"A chaque fois qu'un drame de la montagne frappe des soldats, il s'élève pourtant des voix violentes pour parler de négligence, d'insouciance. Ainsi quand cet été dans le massif du Dom la mort a frappé cinq militaires et une SCF le même chœur de récriminations s'est remis à crier. Les victimes étaient cependant toutes des ferventes de la montagne, des volontaires qui savaient tous les dangers auxquels elles s'exposaient. Comme les centaines d'autres militaires qui, par plaisir, par joie pure, participent, chaque année, aux cours spéciaux dans nos Alpes.

"Malgré la foule qui les fréquente, ces cours sont si bien organisés que les accidents y sont moins nombreux, proportionnellement, que les accidents civils. Mais il y a des chacals qui ne comprendront jamais rien au rayonnement des glaciers, à la lumière des Alpenglühn, au doux vertige des sommets, à l'enivrement de venir à bout des pentes raides. Redoutant de s'attaquer aux dépouilles des civils, il faut qu'ils déchirent les cadavres des soldats, tristes victimes de la fatalité.

"Hypocritement, ils hurlent à la mort par négligence. Comme s'ils ne savaient pas que tous ceux qui, comme l'oiseau, montent toujours plus haut, ont choisi leur destin. En gris-vert de même qu'en civil. Car la montagne, indifféremment, continuera à tuer tous ceux qui l'aiment".

Pour mémoire: "Le Sous-Officier — Notre armée de milice", "organe officiel des Associations et sections de Suisse romande et du Tessin, de l'Association suisse de Sous-Officiers". Tirage contrôlé: 15334 exemplaires.

Démence militaire

“L’armée française est bien mieux équipée que jamais auparavant dans son Histoire. Elle possède un matériel de la plus haute qualité, des fortifications de premier ordre, un moral excellent et un haut commandement remarquable. Personne dans notre pays ne désire la guerre, mais si nous sommes obligés de remporter une nouvelle victoire, nous la remporterons.”

De quand, cette déclaration, remarquable, elle aussi? De 1922? De 1930? De 1935 — juste avant que le Front populaire vienne compromettre la patrie française?

Du 2 juillet 1939!

De qui, de quel *remarquable* imbécile? D’un journaliste de droite? D’un stratège de café du Commerce? D’un exalté chauvin?

Du général Weygand, ancien généralissime, prédécesseur de Gamelin, membre du Conseil supérieur de la Guerre!

On me dira: le passé est le passé et la France est la France. Aujourd’hui, merveilleusement éclairés par des ordinateurs, etc., les spécialistes ne se trompent plus. Et d’ailleurs, chez nous...

Je veux bien. Toutefois ceci:

J’écoutais l’autre jour un débat à la Télévision française sur l’exportation des armes. Avec participation d’un ministre ou ancien ministre et de représentants des différents partis — les représentants des firmes d’armement avaient refusé de prendre part.

Le premier nommé disant entre autres (thèse que nous avons souvent entendue, chez nous, lors de l’initiative pour un contrôle plus strict des exportations d’armes):

1. Qu’il y a de par le monde plus de 160 nations, dont beaucoup viennent d’accéder à l’“indépendance” et qu’elles ont le droit de pouvoir défendre cette indépendance. Et combien la Résistance française avait été heureuse de se voir parachuter des armes, etc.

2. Que sans exportation d’armes, la France ne serait pas à même de mener une politique indépendante et devrait s’aligner soit sur les USA, soit sur l’URSS.

Fort bien.

Sur le premier point, je me suis demandé en quoi consistait *l’indépendance* de tel ou tel État africain, du regretté Bokassa ou du regretté Amin Dada? Apparemment dans le fait de pouvoir choisir entre les armes russes ou américaines ou françaises, les unes et les autres d’ailleurs à peu près inutilisables.

Je me suis en effet demandé à quoi pouvaient servir ces armes. Il était notamment question d’un sous-marin, prévu tout d’abord pour l’Afrique du Sud, vendu ensuite au Pakistan... Comment un sous-marin peut-il contribuer à

Les professeurs et la Sarine

Rares sont les occasions de comparaisons précises entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Le plus souvent les données à disposition ne permettent que des extrapolations hasardeuses. A titre de curiosité, ci-dessous, une mise en parallèle qui peut être considérée comme significative. La charge de professeur dans une haute école est certainement sensiblement la même de part et d’autre de la Sarine. Pour permettre des calculs encore plus précis, on s’en est tenu aux “professeurs ordinaires à plein temps” (le 13e mois s’il existe,

préservant l’“indépendance” de l’Afrique du Sud ou celle du Pakistan? Serait-ce que ces pays sont menacés par des pirates? ou menacés d’un débarquement? Ou que leur flotte marchande — à supposer qu’ils aient une flotte marchande — se trouve menacée par les torpilleurs, cuirassés, etc., de leurs voisins?

Sur le second point, il apparaissait que le 80% du commerce des armes relève soit des USA, soit de l’URSS. La France vient au 3e rang avec 8% et l’Angleterre au 4e avec 7%... Soit 95% en tout. Qu’en est-il des 150 et quelques autres pays, qui se partagent les derniers 5%? Et ce 5% suffit-il à préserver cette indépendance dont il était question plus haut?

Pas de doute, ces gens sont *déments*.

J.C.

est pris en compte et sont exclus des montants: les allocations ou indemnités de ménage, pour charge de famille, de résidence, etc; les primes de fidélité; les indemnités pour charges administratives dans les hautes écoles en question; les traitements des professeurs chefs de services cliniques). Voici donc (tel que paru dans “Uni Lausanne”, no. 25, et selon les statistiques de l’Administration fédérale des finances) une comparaison entre les valeurs maximales et minimales des traitements des professeurs ordinaires dans les hautes écoles de Suisse l’année dernière (déduction faite des participations aux caisses de pension ou de retraite). On a les moyens ou on ne les a pas!

